

**Direction de l'Urbanisme**

Service Ressources et Système d'Information Urbanisme (SeRSIU)

# Plan Local d'Urbanisme



Fonbeauzard

- 2<sup>ème</sup> Révision approuvée par délibération du 27/02/2007
- 1<sup>ère</sup> Modification approuvée par délibération du 11/09/2008
- Mise à jour par arrêté du 25/05/2009
- 1<sup>ère</sup> modification simplifiée approuvée par délibération du 16/12/2010

## Mise à jour du PLU par arrêté du 10/03/2022

### 0 – Documents relatifs à la procédure

- Arrêté de mise à jour

toulouse  
métropole

Toulouse Métropole

6, Rue René Leduc - B.P. 35 821

31505 Toulouse Cedex 5

t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01

[www.toulouse-metropole.fr](http://www.toulouse-metropole.fr)



## Urbanisme

**ARRÊTÉ PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE TOULOUSE MÉTROPOLE, COMMUNE DE FONBEAUZARD**

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.152-7, L.153-60, R.151-51 à R.151-53 et R.153-18 ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune de Fonbeauzard, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2007, modifié par délibération du 11 septembre 2008, mis à jour par arrêté préfectoral du 25 mai 2009 et modifié de façon simplifiée le 16 décembre 2010 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2020 portant classement sonore des infrastructures de transport terrestre de Haute-Garonne et abrogeant l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2014 ;

**Vu** la délibération n° DEL-21-1047 en date du 16 décembre 2021 portant Collecte des déchets : mise à jour du Règlement du Service Public de Gestion des Déchets adopté par délibération du 28 juin 2018 ;

**Vu** le décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PECHBONNIEU/4, CHEM DE LABASTID, N° ANFR 0310130001 ;

**Vu** le décret du 06 mai 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MAS-SAINTE-SUELLES/LABAILLOU à RAMONVILLE-SAINT-AGNE/LA CORNA ;

**Vu** l'arrêté du 1er mars 2021 portant abrogation des décrets instituant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de France Télécom devenue Orange ;

**Vu** l'arrêté du 18 mars 2021 portant abrogation des décrets fixant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de TéléDiffusion de France devenue TDF ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Fonbeauzard en date du 14 mai 2009 portant suppression de la ZAC de Clairefontaine sur son territoire ;

**Vu** les documents annexés ;

**Considérant** que le site Géoportail de l'urbanisme ([geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://geoportail-urbanisme.gouv.fr)) regroupe déjà les documents d'annexes mis à jour, un renvoi vers ce site internet est conseillé pour les demandes d'informations s'y référant ;

**Monsieur le Président arrête**

**Article 1 :** Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune de Fonbeauzard est mis à jour à la date du présent arrêté conformément aux dispositions visées ci-dessus. Cette mise à jour porte sur les documents suivants :

**Servitudes d'Utilité Publique**

- **Plan des SUP**

**Sont supprimés :**

- Le périmètre de la servitude (PT1) Pechbonnieu. Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques instituée au bénéfice des opérateurs Télédiffusion de France (TDF) et France Télécom devenue Orange ;

- Le périmètre de la servitude (PT2) LH Toulouse - Montauban - Cahors - Tronçon Montauban - Ramonville St Agne. Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État, instituée au bénéfice des opérateurs Télédiffusion de France (TDF) et France Télécom devenue Orange ;

- **Liste des SUP**

**Sont supprimées de la liste :**

- La servitude (PT1) Pechbonnieu. Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques instituée au bénéfice des opérateurs Télédiffusion de France (TDF) et France Télécom devenue Orange ;

- La servitude (PT2) LH Toulouse - Montauban - Cahors - Tronçon Montauban - Ramonville St Agne. Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État, instituée au bénéfice des opérateurs Télédiffusion de France (TDF) et France Télécom devenue Orange ;

**Notice technique Déchets****Est ajouté :**

- Le Règlement du Service Public de Gestion des Déchets, est mis à jour par délibération en date du 16 décembre 2021 ;

**Voies Bruyantes****Est modifié :**

- Le nouvel arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2020 portant classement sonore des infrastructures de transport terrestre de Haute-Garonne vient remplacer l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2014 abrogé ;

**Graphiques d'information****Est supprimé :**

- Le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) suite à l'achèvement des aménagements et des équipements : ZAC de Clairefontaine à Fonbeauzard ;

**Article 2** : Les éléments listés à l'article 1 sont tenus à la disposition du public au siège de Toulouse Métropole au 4ème étage – Direction de l'Urbanisme (6, Rue René Leduc, BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5 - Métro ligne A - station Marengo) ainsi qu'à la Mairie de Fonbeauzard, Pl. Simon Montariol, 31140 Fonbeauzard aux heures habituelles d'ouverture.

Le dossier de mise à jour sera également consultable sur le site internet de Toulouse Métropole ([www.toulouse-metropole.fr](http://www.toulouse-metropole.fr)).

**Article 3** : Le présent arrêté sera affiché au siège de Toulouse Métropole au 6, Rue René Leduc, BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5 - Métro ligne A - station Marengo et à la Mairie de Fonbeauzard, Pl. Simon Montariol, 31140 Fonbeauzard durant un mois.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Toulouse Métropole.

**Article 5** : Au titre de l'article R.153-18 du Code de l'Urbanisme, l'annexe du Plan Local d'Urbanisme consacrée aux servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol sera communiquée par le Président de Toulouse Métropole à la direction Départementale ou, le cas échéant, Régionale des Finances Publiques.

**Article 6** : Le présent arrêté, accompagné des pièces correspondantes, sera adressé à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le 10 MARS 2022

La Vice Présidente



Annette LAIGNEAU

*Le Président de Toulouse Métropole*

*Atteste exécutoire le présent acte*

- Reçu à la Préfecture le : 28 MARS 2022

- Publié par affichage :

- au siège de Toulouse Métropole, le 28 MARS 2022

- en mairie, le :

- Notifié dans la Presse :

*Certifié exécutoire le :*

*La Vice Présidente*

Annette LAIGNEAU



Fonbeauzard

# Plan Local d'Urbanisme

## MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

Approuvée par délibération du Conseil de Communauté  
du 16 décembre 2010





## Délibération n° 2010-12-URB-13

# Approbation de la 1ère modification simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de Fonbeauzard

L'an deux mille dix le seize décembre à dix heures, sous la Présidence de Monsieur Pierre COHEN Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse – Salons Marengo.

### Participants

Afférents au Conseil :	97
Présents :	72
Procurations :	16
Date de convocation :	10 décembre 2010

### Présents

Aucamville	M. Guy MONTAGNER
Balma	M. Alain FILLOLA M. Stéphane COPPEY Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON M. Joseph CARLES Mme Monique COMBES
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Bernard SICARD Mme Corine BARRERE M. Louis GERMAIN M. Guy LAURENT
Cornebarrieu	M. Gilles de FALETANS
Cugnaux	M. Pierre GUERIN M. Guy THIBAUT
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Michel SIMON
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE M. Henri MILHEAU
Pibrac	M. Robert BON M. David SAINT-MELLION
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Christian SEMPÉ M. Claude MÉRONO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN Mme Malika ARADJ M. Roger ATSARIAS Mme Elisabeth BELAUBRE M. Daniel BENYAHIA M. François BRIANÇON

	M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS Mme Danielle CHARLES M. Thierry COTELLE Mme Christine COURADE M. Romain CUJIVES Mme Danièle DAMIN Mme Vincentella DE COMARMOND M. Serge DIDIER Mme Monique DURRIEU M. Jean-Michel FABRE M. Philippe GOIRAND M. Jean-Pierre HAVRIN Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Alexandre MARCIEL M. Bernard MARQUIÉ M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE Mme Saliha MIMAR M. Etienne MORIN M. Jean-Luc MOUDENC Mme Dominique PY Mme Sonia RUIZ M. Jean-Christophe SELLIN Mme Elisabeth TOUTUT M. Jean-Charles VALADIER Mme Gisèle VERNIOL Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS
L'Union	M. Georges BEYNEY M. Henri LEVRAT M. Marc PÉRÉ
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

### Délégués ayant donné pouvoir

à

Aucamville	M. Gérard ANDRÉ	M. Guy MONTAGNER
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO	Mme Béatrice URSULE
Cugnaux	M. Philippe GUÉRIN	M. Guy THIBAUT
Colomiers	M. Henri MOLINA	M. Guy LAURENT
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	M. Joseph CARLES
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLÉRA	M. Jacques DIFFIS
Toulouse	M. Abdelkader ARIF Mme Michèle BLEUSE Mme Anne CRAYSSAC Mme Martine CROQUETTE M. Pierre LACAZE M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Régine LANGE Mme Erwane MONTHUBERT Mme Cécile RAMOS	M. Pierre COHEN M. Antoine MAURICE Mme Gisèle VERNIOL M. Alexandre MARCIEL M. Bernard MARQUIÉ Mme Malika ARADJ M. Daniel BENYAHIA Mme Dominique PY M. Joël CARREIRAS
Villeneuve-Tolosane	M. Diego GIL	Dominique COQUART

### élégés excusés

Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Colomiers	M. Ahmed-Medhy IMELHAINE
Toulouse	M. René BOUSCATEL M. François CHOLLET Mme Marie DEQUE Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES Mme Claude TOUCHEFEU
Tournefeuille	M. Daniel FOURMY M. Jacques GUILBAULT

---

## Délibération n° 2010-12-URB-13

# Approbation de la 1ère modification simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de Fonbeauzard

## Exposé

---

Par arrêté du 10 septembre 2010, le Président du Grand Toulouse a prescrit la mise à disposition au public d'un dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse – commune de Fonbeauzard, afin de supprimer les emplacements réservés n°2 et n°3.

Cette procédure a été menée conformément au Code de l'Urbanisme et, notamment, aux articles L. 123-13 (modifié par la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés), R. 123-20-1 et R. 123-20-2 (issus du décret n° 2009-722 du 18 juin 2009).

### **Objet de la présente modification simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse – commune de Fonbeauzard**

Il s'agit de supprimer deux emplacements réservés :

- Le n°2 prévu pour une extension des ateliers municipaux. La commune a informé le Grand Toulouse que l'extension des ateliers municipaux était prévue dans la zone d'activités de Fonbeauzard. En conséquence, cet emplacement réservé n'est plus utile.
- Le n°3 dont la vocation est d'accueillir une extension des équipements scolaires. La commune a informé le Grand Toulouse que les effectifs scolaires étant en constante diminution, l'extension des équipements scolaires n'est plus d'actualité.

### **Modalités d'information du public**

Le dossier du projet de première modification simplifiée et l'exposé de ses motifs ont été mis à disposition du public du 27 septembre au 27 octobre 2010 inclus.

Des registres permettant au public de consigner ses observations ont été ouverts au siège du Grand Toulouse et à la Mairie de Fonbeauzard.

L'information du public quant à la mise à disposition des dossiers a été assurée par voie de presse dans la « Dépêche du Midi » du 17 septembre 2010, par affichage au siège du Grand Toulouse, en Mairie, et en différents points du territoire de la commune, ainsi que sur le site Internet du Grand Toulouse

### **Observations du public et prise en compte**

Aucune remarque n'a été consignée dans les registres tenus à disposition du public à la Mairie de Fonbeauzard et au siège du Grand Toulouse.

Il est donc proposé d'approuver le présent projet de modification simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse – Commune de Fonbeauzard, tel qu'il a été mis à disposition du public et joint à la présente délibération

## Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13, R. 123-20-1, R.123-20-2, R. 123-24 et R. 123-25,

Vu le Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse - Commune de Fonbeauzard approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2007,

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 10 septembre 2010 prescrivant la modification simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse – Commune de Fonbeauzard,

Vu le dossier de modification simplifiée mis à disposition du public du 27 septembre au 27 octobre 2010 inclus,

Vu les mesures d'information et de publicité mises en œuvre pour ce dossier,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets Urbains du 22 novembre 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

D'approuver la modification simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse– Commune de Fonbeauzard, relative à la suppression des emplacements réservés n°2 et n°3, telle qu'au dossier tenu à disposition du public et joint à la présente délibération.

### Article 2

De procéder, en application des articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération au siège du Grand Toulouse ainsi qu'à la Mairie de Fonbeauzard, pendant une durée d'un mois, à son insertion dans un journal diffusé dans le Département et à sa publication au recueil des actes administratifs de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

### Article 3

De tenir à la disposition du public la présente délibération, ainsi que le dossier de P.L.U. modifié de façon simplifiée au siège du Grand Toulouse, ces documents étant également consultables à la Mairie de Fonbeauzard et à la Préfecture de la Haute-Garonne, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

### Article 4

De préciser que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification simplifiée du P.L.U. ne seront exécutoires qu'à compter de la transmission complète au représentant de l'Etat et l'accomplissement des formalités d'affichage et de publicité mentionnées ci-dessus.

### Article 5

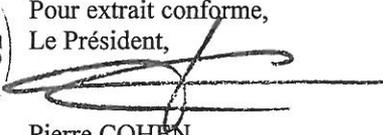
D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes afférents.

Résultat du vote :

- |                                |    |
|--------------------------------|----|
| • Pour :                       | 88 |
| • Contre :                     | 0  |
| • Abstentions :                | 0  |
| • Non participations au vote : | 0  |



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
 Au registre sont les signatures,  
 Pour extrait conforme,  
 Le Président,

  
 Pierre COHEN

## Avis de décès

### JRG-SAINT-BERNARD

Mme Denis IZARD ;  
M. Denis IZARD et sa compagne  
Mme Christine ;  
M. Gilles IZARD, SAUNAL et  
M. et alliés  
Demandeur de vous faire part  
de

### Monsieur Jean-Louis IZARD

Le 16 septembre 2010,  
à l'âge de 83 ans.  
Une cérémonie religieuse sera célébrée  
le samedi 18 septembre  
à 10 heures, en l'église du  
Saint-Bernard.

Informé : P.F. Saint Pierre  
70 Lanta - Tél. 05 61 83 10 66

### RIEUMES

Mme Simone ARNAUDÉ,  
Mme Louise ;  
M. et alliés, petit-enfants et  
petit-enfants,  
M. et Mmes LAVERAN,  
M. et Mmes SAN et GILBERT  
Demandeur de vous faire part  
de

### Monsieur Paul ARNAUDÉ

Le 10 septembre 2010,  
à l'âge de 88 ans.  
Une cérémonie religieuse aura  
lieu le samedi 18 septembre  
à 10 heures, en l'église  
des Gilles de Rieumes.

Le défunt a été inhumé  
dans le caveau familial  
à la mairie de Rieumes.  
Demandeur de vous faire part  
de

Informé : P.F. Marty, Rieumes  
Tél. 05.61.91.91.91

Qui vivez, donnez une pensée  
à nos défunts.

Victor HUGO (1802-1885).

## Avis de messe

### TOULOUSE

M. et Mme MATTIUSI, et son  
frère Marinette née FAURÉ,  
informent qu'une messe  
anniversaire pour le repos de  
l'âme de

### Mme Marcelle VINTROU

Le 16 septembre 2010,  
à l'âge de 88 ans.  
Une messe sera célébrée  
le samedi 18 septembre  
à 10 heures, en l'église  
de Lalande.  
Demandeur de vous faire part  
de

## ARTICULIERS

Publier un avis de décès avec photo

Transmettez votre texte + photo (jpeg) à  
service.carnets@ladepeche.fr  
avec le(s) document(s) de pension et la (les) date(s)

Un devis de votre annonce à valider vous  
sera retourné par mail au plus vite

Pour vos renseignements, corriger,  
donner votre accord,  
Service Carnets - 05 62 11 37 37  
Règlement par CB

Dernier mail à recevoir avant 18 heures pour  
publication le lendemain

## Remerciements

Monsieur Bernard CATHALA  
et ses familles PUECH,  
M. et Mme IRDIEU, METZ, BOE,  
M. et Mme JERES, CATHALA,  
touchés par vos témoignages  
de soutien et de sympathie  
au décès de

### Marie CATHALA

Expriment leurs chaleureux  
remerciements.

### LA DÉPÊCHE du Midi

donne désormais à ses lecteurs  
la possibilité d'exprimer  
«Souvenir»,  
«Messe Anniversaire»  
et «Remerciements»  
avec 1 PHOTO (30 mm x 20 mm)  
= les remerciements adressés au service  
carnets leur texte et une photo de  
bonne qualité 4 jours avant la date de  
parution souhaitée

Service Carnets «La Dépêche du Midi»,  
avenue Jean-Baylet,  
31095 TOULOUSE CEDEX,  
Tél. 05.62.11.37.37

## Annonces Légales

Journal habilité à publier  
des Annonces Légales et judiciaires  
sur le département.  
Consulter les avis d'appels publics  
à la concurrence sur :  
[www.ladepeche-legales.com](http://www.ladepeche-legales.com)  
Tél. 05.62.11.37.37  
Fax. 05.62.11.95.02  
Mail [service.legales@ladepeche.fr](mailto:service.legales@ladepeche.fr)

## Avis publics

### COMMUNE DE HUOS

## ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 22 juillet 2010, le maire d'HUOS a  
ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur  
le projet de modification du Plan local d'urbanisme  
(PLU).

A cet effet, Monsieur Primo TONON, domicilié  
45 avenue Foch, 31800 SAINT-GAUDENS, re-  
traité, a été désigné par le président du Tribu-  
nal administratif de TOULOUSE comme com-  
missaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie d'HUOS, du  
jeudi 16 septembre 2010 au mardi 19 octobre  
2010 inclus, aux jours et heures habituels  
d'ouverture (lundi de 13h30 à 17h30, mardi et  
jeudi de 12h45 à 17h45).

Monsieur le commissaire enquêteur recevra  
en mairie les jours suivants: jeudi 16 septem-  
bre 2010, de 13h30 à 17h30; jeudi 14 octobre  
2010, de 13h30 à 17h30; mardi 19 octobre  
2010, de 13h30 à 17h30.

Pendant la durée de l'enquête, les observa-  
tions sur le projet de modification du Plan  
local d'urbanisme pourront être consignées  
sur le registre d'enquête déposé en mairie.  
Elles peuvent également être adressées par  
écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire  
enquêteur pourront être consultés à la mairie  
à l'issue de l'enquête.

Le maire, Claude PUIGDELLOSAS.

### COMMUNE DE BOUSSENS

## ENQUÊTE PUBLIQUE

### Sur le projet de 2<sup>e</sup> modification du Plan local d'urbanisme

Par arrêté n°56/2010 du 13 juillet 2010, le  
Maire de BOUSSENS a ordonné l'ouverture de  
l'enquête publique sur la 2<sup>e</sup> modification du  
Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Mademoiselle Sabine DUPUY a été  
désignée par le Président du Tribunal adminis-  
tratif de TOULOUSE comme commissaire en-  
quêteur.

L'enquête se déroulera, à la mairie, du  
15 septembre 2010 jusqu'au 15 octobre 2010  
aux jours et heures habituels d'ouverture de  
la Mairie : du lundi au vendredi, de 13 heures  
30 à 17 heures.

Mademoiselle Sabine DUPUY, commissaire  
enquêteur, recevra à la Mairie de BOUSSENS,  
le : mercredi 15 septembre 2010, de 13 h 30 à  
17 heures; vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2010, de 13 h 30  
à 17 heures; vendredi 15 octobre 2010, de  
13 h 30 à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observa-  
tions sur la 2<sup>e</sup> modification du Plan local  
d'urbanisme pourront être consignées sur le  
registre d'enquête déposé en mairie. Elles  
peuvent être, également, adressées, par écrit,  
au commissaire enquêteur, à la Mairie de BOUS-  
SENS, 1, place de la Mairie, 31360 BOUSSENS.

Le rapport et les conclusions du commissaire  
enquêteur transmis à Monsieur le Maire dans  
un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête,  
pourront être consultés à la mairie. Les per-  
sonnes intéressées pourront en obtenir com-  
munication.

Le maire : C. SANS, signé.

### Un service spécialisé

## ANNONCES LEGALES VENTES AUX ENCHERES

Pour tous renseignements,  
conseils, devis...

Tél : 05 62 11 37 37  
Fax : 05 62 11 95 02

LA DÉPÊCHE

Grand  
Toulouse  
communauté urbaine



## AVIS AU PUBLIC

Information du public  
1<sup>re</sup> modification simplifiée  
Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse  
Commune de FONBEAUZARD

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe de la mise à disposition du public du  
dossier de 1<sup>re</sup> modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse,  
Commune de FONBEAUZARD, à compter du 27 septembre 2010 et jusqu'au 27 octobre 2010  
inclus.

Cette modification simplifiée porte sur la suppression de deux emplacements réservés.

A cet effet, un dossier contenant une notice explicative, ainsi qu'un registre destiné à rece-  
voir les observations, sont mis à disposition du public à la Mairie de FONBEAUZARD (Hôtel de  
Ville, Place Simon-Montariol, FONBEAUZARD) et au siège du Grand Toulouse (6, Rue René-  
Leduc, BP 35821, 31505 TOULOUSE CEDEX 5, Métro Ligne A, station Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres:

- A la Mairie de FONBEAUZARD: Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à  
18 h 30.

- Au siège du Grand Toulouse: du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à  
17 heures.

A l'expiration du délai de mise à disposition du dossier, les observations contenues dans les  
registres seront portées à la connaissance du Conseil de Communauté, qui devra délibérer  
pour approuver la modification simplifiée.

## Marchés publics

### Marchés à procédure formalisée



## PROCEDURE SANS SUITE

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1.) Nom, adresses et point(s) de contact : ENAC - ECOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE,  
7, avenue Edouard-Belin, BP 54005, F-31055 TOULOUSE CEDEX. Tél. : 05.62.17.40.00.

Adresse(s) internet :

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

I.2.) Type organisme acheteur : Pouvoir adjudicateur.

### SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

#### II.1.) Description

II.1.1.) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 15/1  
2010

II.1.2.) Description succincte du marché ou de l'acquisition / des acquisitions : Organisation de  
concours d'examen et e-examen

II.1.3.) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les marchés publics) : 98300000

### SECTION IV : PROCEDURE

IV.1.) Type de procédure: Ouverte

#### IV.2.) Renseignements d'ordre administratif:

IV.2.1.) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité  
adjudicatrice : 15/1/2010

IV.2.3.) Avis auquel se réfère la présente publication : Numéro de l'avis au J.O 2010/S  
167-256308 du 28 août 2010

IV.2.4.) Date d'envoi de l'avis original : 26 août 2010

### SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1.) L'avis implique : Procédure incomplète.

VI.2.) Informations sur les procédures de passation incomplètes : La procédure de passation a  
été interrompue. Le marché est susceptible de faire l'objet d'une nouvelle publication.

VI.4.) Autres informations complémentaires: Conformément à l'article 59 du Code des  
marchés publics, le pouvoir adjudicateur déclare la procédure sans suite pour des motifs  
d'intérêt général.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 14 septembre 2010

Référence de l'avis initial paru au «B.O.A.M.P.» : Parution numéro : 168 B, annonce n°172 du  
31 août 2010

VI.5.) Date d'envoi du présent avis : 14 septembre 2010

### U.I.O.S.S. de la Haute-Garonne

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché: U.I.O.S.S. de la Haute-Garonne, 41, rue de  
l'Etoile, 31093 TOULOUSE CEDEX 9.

Procédure de passation: Appel d'offres ouvert en application du décret du 1<sup>er</sup> août 2006 portant  
Code des Marchés publics modifié.

Objet du marché: Marché unique de services portant sur la maintenance et le dépannage des  
appareils élévateurs du site de l'Union Immobilière des Organismes de Sécurité sociale de la  
Haute-Garonne.

Lieu d'exécution de la prestation: 41, rue de l'Etoile, 31093 TOULOUSE.

Critères de jugement des candidatures: Conformité administrative du dossier de candidature;  
références pour des prestations similaires; capacités professionnelles; à travers l'effectif; capaci-  
tés financières des candidats; à travers le chiffre d'affaires pour des prestations similaires.

Critères d'attribution des offres: Attribution à l'offre économiquement la plus avantageuse  
déterminée par: valeur technique, 60%; le prix, 40%.

Modalités d'exécution, durée et délais: Durée: 1 an.

Date de début d'exécution: 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'unité monétaire est l'euro.

Variante: Les variantes ne sont pas autorisées.

Retrait du dossier de consultation: Le dossier de consultation pourra être obtenu gratuitement  
auprès de l'U.I.O.S.S. de la Haute-Garonne: sous forme papier. Le dossier de consultation peut  
être retiré à l'adresse suivante: 41, rue de l'Etoile, 31093 TOULOUSE CEDEX 9. Sous forme dématé-  
rialisée à l'adresse suivante: <http://meoss.forsup.net/> Sur demande par courriel à l'adresse qui  
suit: [uioss.toulouse@cpam-toulouse.cnams.fr](mailto:uioss.toulouse@cpam-toulouse.cnams.fr)

Date limite de réception des offres: 19 octobre 2010, à 12 heures.

Lieu de dépôt et modalités de transmission: Les candidatures devront être adressées en double  
exemplaire sous pli cacheté en recommandé avec accusé de réception ou être déposées, contre  
récépissé, pendant les heures d'ouverture, à: Monsieur le directeur de l'U.I.O.S.S. de la Haute-  
Garonne, 41, rue de l'Etoile, 31093 TOULOUSE CEDEX 9.

Les plis porteront la mention suivante: «Appel d'offres ouvert du 14 septembre 2010 - Ne pas  
ouvrir - Maintenance des ascenseurs».

Les candidats auront la possibilité de transmettre leur candidature et leur offre via le site dont  
l'adresse internet est: <http://meoss.forsup.net/>

Dans ce cas, il est recommandé d'envoyer une copie de sauvegarde sur CD-ROM sous pli portant  
l'indication: «Appel d'offres ouvert du 14 septembre 2010 - Ne pas ouvrir - Maintenance des  
ascenseurs».

L'ensemble des documents devra être rédigé en langue française.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats: Il s'agit des déclarations  
et documents définis aux articles 45 et 46 du Code des Marchés publics permettant de vérifier la  
qualité et la capacité du candidat à exécuter le marché avec, en complément, les documents  
suivants: les imprimés DC4, DC5 et DC7; les attestations d'assurance en cours de validité; un  
dossier présentant toutes les informations utiles sur la société, les moyens et les services offerts,  
ainsi qu'une liste de références pour des prestations identiques auprès d'entités similaires.

Renseignements: Yannick CAILLIE, tél. 05.62.73.85.43, fax: 05.62.73.85.39.

Visite du site obligatoire.

Date d'envoi de l'avis à la publication: le 14 septembre 2010.

### Marchés à procédure adaptée

CDG31

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification/coordonnées de l'acheteur public : Centre de Gestion de la Fonction Publique  
Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31), 1 rue G.-Marconi, BP 94424, 31405 TOULOUSE CEDEX 4,  
tél. : 05.62.47.96.00 / Fax : 05.61.54.71.52 / Courriel : [achats@cdg31.fr](mailto:achats@cdg31.fr)

Objet du marché : Nettoyage des locaux et vitres.

- LOT N° 1 - Nettoyage des locaux.

- LOT N° 2 - Nettoyage des vitres

Lieu d'exécution : LABEGE (31676), 590, rue Buissonnière.

Durée du marché : du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 novembre 2014.

Mode de passation et références : Procédure adaptée n°2010 09 01.

Retrait des dossiers de consultation : Uniquement par voie dématérialisée par téléchargement  
sur le site [achatpublic.com](http://achatpublic.com).

Contenu, transmission et critères de sélection des offres : Cf dossier de consultation.

Condition d'organisation particulière : Visite des locaux obligatoire pour la formulation d'une  
offre pour les deux lots (cf. article 7 du Règlement de consultation). La date limite de demande de  
visite par fax est fixée au 23 septembre 2010, à 24 heures.

Date limite de réception des offres : 8 octobre 2010, à 12 heures.

Durée de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 13 septembre 2010.

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### Marché de travaux d'exécution

Identification de l'organisme qui passe le marché : Mairie de SAINT-RUSTICE, 28, allée des  
Amandiers, 31620 SAINT-RUSTICE.

Objet du marché : Reprise du mur de soutènement place du Millénaire à SAINT-RUSTICE.

Caractéristiques principales : Marché unique. Pas de variante autorisée.

Durée du marché ou délai d'exécution : 3 mois, du 15 novembre 2010 jusqu'au 15 février 2011.

Conditions relatives au marché : Cautionnement et garanties exigés : Garantie à première  
demande couvrant 100% du montant de l'avance.

Modalités de financement : Articles 86 à 111 du Code des marchés publics français.

Caractéristiques des prix : Prix unitaires. Modalités de variation des prix : fermes actualisables.  
Une avance de 5% sera accordée dans les conditions prévues au contrat. Modalité de règlement  
des comptes : Selon les modalités du CCAG-Travaux. Le délai global de paiement est de 30 jours.  
Modalités de financements : Sur le budget communal.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du  
marché : Groupement solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en  
agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupe-  
ments, en qualité de membres de plusieurs groupement.

Conditions de participation : Forme juridique : Copie du ou des jugements prononcés, si le  
candidat est en redressement judiciaire; déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat  
n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP; renseignements sur le respect de  
l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L5212-1 à 4 du Code du travail.

Capacité technique : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'impor-  
tance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années; liste des travaux  
exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestation de bonne exécution pour les  
travaux les plus importants; déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement techni-  
que dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature; l'attestation de la  
capacité de l'entreprise à réaliser des ouvrages d'art de technicité courante.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des  
critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 40% : valeur technique;

- 30% : prix des prestations;

- 30% : délai d'exécution.

Procédure : Mode de passation : Procédure adaptée.

Conditions d'obtention du DCE : Documents non payants.

Adresse à laquelle le demander : SIV canton de FRONTON, service technique, 3, rue du Vigé,  
BP 26, 31620 BOULOC, fax 05.61.82.98.66 ou mail [siv.st@orange-business.fr](mailto:siv.st@orange-business.fr)

Conditions de remise des offres : Date limite de réception des offres : 12 octobre 2010 à 16 heures.

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées : Mairie de SAINT-RUSTICE, 28, allée des  
Amandiers, 31620 SAINT-RUSTICE.

Adresses complémentaires : Renseignements d'ordre administratif et technique : SIV Canton de  
FRONTON, Service technique, 3, rue du Vigé, BP 26, 31620 BOULOC, tél. 05.61.82.75.10.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 septembre 2010.

ANNONCES LEGALES  
Tél. 05.62.11.37.37  
Fax. 05.62.11.95.02

La société CNP CAUTION dont le siège social est situé 4, place Raoul-Dautry, 75716 PARIS CEDEX 15, fait savoir que la garantie financière qu'elle a délivrée à la société : PYRENEES IMMO CONSEIL, SARL au capital de 7.622 €, située 65, rue de la République à SAINT-CAUDENS (31800), inscrite au RCS de SAINT-CAUDENS sous le numéro 408 453 082 pour l'activité de «gestion immobilière» visée par la loi du 2 janvier 1970, cessera 3 jours francs après la publication de la présente parution.

Les créances éventuelles se rapportant à cette activité doivent être produites au siège de la société CNP CAUTION, 4, place Raoul-Dautry, 75716 PARIS CEDEX 15, dans les 3 mois à compter de la date de publication du présent avis.

## AVIS AU PUBLIC

La Société Générale SA, au capital de 33027038,75 euros, dont le siège social est à ARIS (75009), 29, boulevard Haussmann, fait pour numéro unique d'identification 12 120 222 RCS PARIS.

La société qui a la garantie qu'elle avait accordée par l'intermédiaire de son agence de Toulouse Metz, sise 36, rue de Metz à 31000 TOULOUSE.

RL TIR sise 50, rue des Tourneurs, 31000 TOULOUSE au titre de son activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce, la réception de fonds, visée par la loi du 2 janvier 1970, prendra fin dans un délai de trois mois après la présente publication. Les créances, s'il en existe, devront être produites dans les mains de l'agence sus-indiquée de la Société Générale, dans les trois mois du présent avis.

## AVIS

CAISSE DE GARANTIE DE L'IMMOBILIER, société de caution mutuelle, 89, rue de la République, 75008 PARIS, fait savoir que la garantie bénéficiait : ES QUALITE IMMOBILIER, des Prêtres, 31000 TOULOUSE, sociétaire 882 F, au titre des transactions sur immeubles et fonds de commerce depuis le 6 novembre 2007, au titre de la gestion immobilière depuis le 6 novembre 2007, visées par la loi du 2 janvier 1970, prendra fin 3 jours après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la CAISSE DE GARANTIE DE L'IMMOBILIER, dans les 3 mois de cette publication.

## SOPRA FINANCES

**SARL à responsabilité limitée**  
au capital de 100.000 €  
Siège social :  
Jean-Jaurès, 31000 TOULOUSE  
RCS TOULOUSE B 388 730 806

## AVIS

Assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2010, les associés de la SARL SANCES ont décidé la continuité de la société malgré la perte de la moitié du capital social.

La gérance, signé.

## AVIS

MÉLIE SERVICES CLIMATISATION société à responsabilité limitée au capital de 9000 euros Siège social : 7 RUE DES ECOLES 31550 GAILLAC TOULZA RCS TOULOUSE 492 491 998

d'une décision en date du 25 octobre 2010, l'Assemblée générale des associés, statuant au titre de l'article L. 223-42 du Code de Commerce a décidé qu'il n'y avait pas lieu à la dissolution de la Société.

La gérance

## TIF DES ACTIVITES

noncé parue le 28 Décembre 2010, le contrat de location-gérance du commerce signé entre M. Georges DE LA SALLE et Sarl GEMJO aynat pour nom "Le Petit Marché"

ajouter : A l'article 3. - Désignation suivante :  
Général - Vente de tous Produits agricoles (pains, vins, alcools, volailles, viandes, boissons, fleurs et plantes) - Pâtisserie - Restaurant - Grill - Vente de poisson - Rôtisserie - Vente de Poissons

SOCAMAB ASSURANCES, SA absorbée par la COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS, 128, rue La Boétie, à PARIS VIII, RCS PARIS n° 382 506 079, fait savoir que la garantie dont bénéficiait la SAS FONCIA ATLAS, sise 5, rue du Moulin-Bayard, 31000 TOULOUSE, RCS n° 381 339 530, accordée pour les opérations de transactions sur immeubles et fonds de commerce, visée par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, et ses textes subséquents, cessera trois jours francs après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SOCAMAB ASSURANCES SA, absorbée par la COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS dans les trois mois de cette insertion.

Cependant, la SOCAMAB ASSURANCES SA continue d'accorder à la SAS FONCIA ATLAS sa garantie pour les opérations de gestion immobilière.

## AVIS

La CEGI, désormais dénommée COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS, 128, rue La Boétie à PARIS VIII, RCS PARIS n° 382 506 079, fait savoir que la garantie dont bénéficiait la SARL ETHIO IMMO, sise 34, avenue Jacques-Douzans, 31600 MURET, RCS n° 507 597 789, accordée pour les opérations de transactions sur immeubles et fonds de commerce avec manquement de fonds, visée par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cessera trois jours francs après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la CEGI, désormais dénommée COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS, dans les trois mois de cette insertion.

## Autres légales

## AVIS

### Avis d'aménagement de régime matrimonial

Aux termes d'un acte authentique reçu le 8 décembre 2010 par M<sup>r</sup> Frédéric AUMONT, notaire à DECINES CHARPIEU (Rhône), Michel STREICHER et Marie-Claude Charlotte MORIN, demeurant ensemble à TOULOUSE (31000), 71 bis, avenue de l'URSS, nés savoir : Monsieur à TOULOUSE (31000), le 14 octobre 1946, et Madame à TOULOUSE (31000), le 14 juillet 1951, mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par M<sup>r</sup> CAMPS, notaire à TOULOUSE (31000), le 29 août 1980 préalable à leur union célébrée à la mairie de CUGNAUX (31), le 6 septembre 1980, ledit régime non modifié depuis.

Ont déclaré conjointement adopter le régime de la communauté universelle établi par l'article 1526 du Code civil de la façon suivante :

- Clause de préciput sur les biens communs en pleine propriété et/ou en usufruit au profit du conjoint survivant à l'exclusion des contrats d'assurance-vie ;
- Clause de préciput sur les contrats d'assurance-vie en pleine propriété.

Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil et à l'article 1300-1 du Nouveau Code de procédure civile, les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier de justice, à M<sup>r</sup> Frédéric AUMONT, notaire à DECINES CHARPIEU (69150), 2, avenue Silvain. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

## Successions

## SUCCESSION

L'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées, DRFIP Service du Domaine Pôle GPP Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse CEDEX, curateur de la succession de Mme Anna BALAROT veuve GASTON BIGATA, décédée le 21/11/07 a déposé le compte de reddition au TGI de TOULOUSE le 23/12/2010 Réf 2516

## SUCCESSION

L'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées, DRFIP Service du Domaine Pôle GPP Cité Administrative Bât C 5ème étage 31074 Toulouse Cedex, curateur de la succession de M. Alfonso MORENO BEL, décédé le 17/08/08 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif Réf 2661

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2010 de la société JC MOB, société en liquidation, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 10.000 €, siège social 3, chemin de Palayre, 31000 TOULOUSE, RCS TOULOUSE n° 512 880 444, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du jour de ladite assemblée et de sa mise en liquidation.

Il a été nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Manuel MONTERO, 12, place de la Poustelle, 64300 ORTHEZ.

Le siège de liquidation est fixé : 12 place de la Poustelle, 64300 ORTHEZ, lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera déposé au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE.

Pour avis.

## COMMUNE D'AIGREFEUILLE (31280)

### ENQUETE PUBLIQUE

#### Relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 8 décembre 2010, le maire d'AIGREFEUILLE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) portant principalement sur les points suivants :

- modification du zonage (reclassement de 3 secteurs en zone à urbaniser, rectification de la délimitation d'une zone forestière);
- modification du règlement (superficie minimale des terrains constructibles, règles de mitoyenneté, de division de parcelle, d'implantation des constructions des services publics).

A cet effet, Monsieur Christian PAGES, domicilié 9, avenue Collignon, bât. Aramon 35D, à TOULOUSE (31200), a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 27 décembre 2010 au 26 janvier 2011, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie aux jours et heures suivants : le 27 décembre 2010, de 9 heures à 12 heures; le 5 janvier 2011, de 14 heures à 17 h 30; le 15 janvier 2011, de 9 heures à 12 heures et le 26 janvier 2011, de 14 heures à 17 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire : Brigitte CALVET, signé.

## COMMUNE DE VILLARIES

### AVIS

#### APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 3 novembre 2010, le conseil municipal de VILLARIES a approuvé le Plan local d'urbanisme de la commune de VILLARIES.

Le dossier du Plan local d'urbanisme approuvé est à la disposition du public en mairie ainsi qu'à la Direction départementale des territoires à TOULOUSE et dans les locaux de la préfecture de la Haute-Garonne.



## AVIS AU PUBLIC

### Approbation de la 3<sup>e</sup> modification du PLU du Grand TOULOUSE commune de BLAGNAC

Par délibération du conseil de communauté du 16 décembre 2010, le Grand TOULOUSE a approuvé la troisième modification du PLU du Grand TOULOUSE, commune de BLAGNAC.

Cette modification a pour objets notamment :

- De permettre des actions de renouvellement ou d'évolution du tissu urbain, en différents sites de la commune
- De procéder aux modifications réglementaires correspondantes, à des mises à jour du règlement écrit, ainsi qu'à des corrections d'erreurs matérielles
- De mettre à jour les annexes du PLU
- par l'intégration des périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, du plan de prévention du risque dit de sécheresse, et par la suppression du périmètre de la ZAC de Grand Noble.

Conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'urbanisme, cette délibération est affichée pendant un mois au Grand TOULOUSE ainsi qu'à la mairie de BLAGNAC.

Le PLU modifié approuvé est tenu à la disposition du public. Il peut être consulté au siège du Grand TOULOUSE, 6, rue René-Leduc à TOULOUSE (métro Marengo) ainsi qu'à la mairie de BLAGNAC, place Jean-Louis Puig/passage Charles-Toulouse, 31700 BLAGNAC, aux heures habituelles d'ouverture au public, aux heures habituelles d'ouverture au public.

## PREFET DE LA HAUTE-GARONNE OUVERTURE D'ENQUÊTES PUBLIQUES

La préfecture communale : 2 enquêtes sont conjointement ouvertes dans la commune de SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE portant sur : l'utilité publique des travaux nécessaires à la création d'un giratoire et au recalibrage de la voie sur la section Tuileries/Champs Pinsons de la route de Cayras (RD 54); la détermination des immeubles à acquérir pour réaliser cette opération.

Il est signalé, en application des dispositions de l'article L13-2 du Code de l'expropriation, qu'en vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchués de tous droits à l'indemnité.

Les dossiers de ces enquêtes resteront déposés à la mairie de SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE pendant 31 jours entiers et consécutifs, du lundi 10 janvier 2011 au mercredi 9 février 2011 inclus, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les réclamations éventuelles pourront être : soit consignées sur les registres à feuillets non mobiles ouverts à cet effet; soit adressées par écrit au commissaire enquêteur pendant la même période, à la mairie de SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE, 46, avenue de Gameville, 31650 SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE, siège de l'enquête qui les annexera au registre d'enquête ad hoc; soit présentées directement à Madame Evelyn DOUTRE, désignée en qualité de commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public, à la mairie de SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE : le mercredi 12 janvier 2011, de 9 heures à 12 heures; le jeudi 20 janvier 2011, le mercredi 9 février 2011, de 14 h 30 à 17 h 30.

A l'issue des enquêtes, les rapports et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables à la préfecture de la Haute-Garonne, ainsi qu'à la mairie de SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE et pourront être communiqués à toute personne physique ou morale qui en formulera la demande au préfet de la Haute-Garonne, direction des relations avec les collectivités locales, bureau des procédures d'utilité publique, 1, place Saint-Etienne, 31038 TOULOUSE CEDEX 9.

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général, Françoise SOULIMAN, signé.

## COMMUNE DE PINSAGUEL - 31120

### AVIS AU PUBLIC

#### Approbation du Plan local d'urbanisme

Par délibération en date du 15 décembre 2010, le conseil municipal a décidé d'approuver le Plan local d'urbanisme sur le territoire de la commune de PINSAGUEL.

Le dossier du Plan local d'urbanisme approuvé est à la disposition du public en mairie de PINSAGUEL ainsi qu'à la direction départementale des territoires à MURET et dans les locaux de la sous-préfecture de MURET.

Jean-Louis COLL, maire de PINSAGUEL, signé.



## AVIS AU PUBLIC

### Approbation de la 4<sup>e</sup> modification du PLU du Grand TOULOUSE commune de BALMA

Par délibération du conseil de communauté du 16 décembre 2010, le Grand TOULOUSE a approuvé la quatrième modification du PLU du Grand TOULOUSE, commune de BALMA.

Cette modification a pour objets notamment de :

- Etendre le zonage Uba le long de l'axe de bus en site propre
- Conserver le caractère villageois du hameau des Anciens Paradoxx
- Mettre à jour les emplacements réservés
- Procéder à des mises à jour réglementaires.

Conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'urbanisme, cette délibération est affichée pendant un mois au Grand TOULOUSE ainsi qu'à la mairie de BALMA.

Le PLU modifié approuvé est tenu à la disposition du public. Il peut être consulté au siège du Grand TOULOUSE, 6, rue René-Leduc à TOULOUSE (métro Marengo) ainsi qu'à la mairie de BALMA, à la direction des Services techniques et de l'Urbanisme, 24, avenue des Arènes, 31130 BALMA, aux heures habituelles d'ouverture au public.

## PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

### AVIS AU PUBLIC

Objet : Consultation publique en vue de l'introduction d'un ours brun femelle dans les Pyrénées-Atlantiques

Une consultation du public et des collectivités territoriales intéressées portant sur l'introduction d'une ourse dans les Pyrénées-Atlantiques est organisée du 27 décembre 2010 au 04 février 2011. Un dossier est mis à disposition dans les communes citées dans l'arrêté 2010-349-5 et sur le site [www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr).

Durant cette période, toute personne peut adresser ses observations à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, « Consultation introduction de l'ours », 2 rue du Maréchal Joffre, 64000 PAU. Les lettres doivent comporter le nom et l'adresse de l'auteur, être datées et signées.

Signé : Le préfet - Dominique BUR.



## AVIS DE CONCERTATION AU PUBLIC

### Plan Local d'Urbanisme du GRAND TOULOUSE, commune de TOULOUSE

#### Prescription des procédures de révision simplifiée et ouverture de la concertation du public

Monsieur le président du GRAND TOULOUSE informe que, par délibérations, le Conseil de Communauté a prescrit les procédures de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du GRAND TOULOUSE, commune de TOULOUSE, concernant les projets cités dans le tableau ci-dessous et a ouvert la concertation du public.

Déclassement d'espaces boisés classés (EBC) et classement de nouveaux EBC: Lycée Saint-Sernin: projet de restructuration du lycée Saint-Sernin; Purpan: projet de mise en œuvre du nouveau schéma de circulation de la partie haute du site hospitalier de Purpan (desserte du bâtiment Pierre-Paul-Riquet); square Charles-de-Gaulle: réaménagement du square Charles-de-Gaulle. Date DCC du 16 décembre 2010.

Nouvelle traduction réglementaire du projet urbain: Empalot: grand projet de ville, projet de renouvellement urbain du quartier Empalot. Date DCC du 16 décembre 2010. Déclassement d'une zone NL (naturelle de loisirs) et traduction réglementaire du projet de ZAC: ZAC Cartoucherie: projet de la ZAC Cartoucherie. Date DCC du 16 décembre 2010.

Pour le GRAND TOULOUSE et pour la ville de TOULOUSE, ces dossiers, ainsi que les registres de concertation, sont mis à la disposition du public au siège de la Communauté Urbaine du GRAND TOULOUSE, direction générale du Développement urbain et durable, direction de l'Urbanisme réglementaire (6, rue René-Leduc, BP 35821, 31505 TOULOUSE CEDEX 5, métro ligne A, station Marengo), du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 17 h 30. Le président.



## AVIS AU PUBLIC

### Communauté urbaine du Grand TOULOUSE

#### Approbation de la 1<sup>re</sup> modification simplifiée du POS du Grand TOULOUSE commune de FONBEAUZARD

Par délibération du 16 décembre 2010, le conseil de Communauté a approuvé la première modification simplifiée du POS du Grand TOULOUSE, commune de FONBEAUZARD, ayant pour objet de supprimer deux emplacements réservés.

Conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'urbanisme, cette délibération est affichée pendant un mois au Grand TOULOUSE ainsi qu'à la mairie de FONBEAUZARD.

Le POS modifié approuvé est tenu à la disposition du public. Il peut être consulté au siège du Grand TOULOUSE, 6, rue René-Leduc, 31505 TOULOUSE (métro Marengo) ainsi qu'à la mairie de FONBEAUZARD, hôtel de ville, place Simon-Montariol, 31140 FONBEAUZARD, aux heures habituelles d'ouverture au public.

## Marchés publics

Marchés inférieurs à 20.000€

## MAIRIE D'AUSSILLON

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE D'AUSSILLON, M. Didier HOULES - Maire, Boulevard de la Mairie, BP 541, 81208 AUSSILLON, Tél : 05 63 97 71 82 - Fax : 05 63 98 95 43, mël : [service.compta@ville-aussillon.fr](mailto:service.compta@ville-aussillon.fr), web : [www.ville-aussillon.fr](http://www.ville-aussillon.fr)

Objet : Diagnostic thermique des installations de chauffage

Référence acheteur : 10TS18

Type de Marché : Catégorie de services n°27 - Autres services

Procédure : Procédure adaptée

Délai d'exécution : 6 semaines

Annonces Légales

Journal habilité à publier des Annonces Légales et judiciaires sur le département.  
Consulter les avis d'appels publics à la concurrence sur : [www.ladepeche-legales.com](http://www.ladepeche-legales.com)  
Tél. 05.62.11.37.37  
Fax : 05.62.11.95.02  
Mail [service.legales@ladepeche.fr](mailto:service.legales@ladepeche.fr)

Vie des sociétés

Création

AVIS DE CONSTITUTION

**SARL M.E. CHARPENTES**  
Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros  
Siège social : 3, route de Pointis 31800 MIRAMONT-DE-COMMINGES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, le 3 janvier 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à responsabilité limitée.

**Dénomination sociale :** SARL M.E. CHARPENTES.

**Siège social :** 3, route de Pointis 31800 MIRAMONT-DE-COMMINGES.

**Objet social :** Charpente, couverture, zinguerie, photovoltaïque, ossature bois, bardage bois, désamiantage, petite maçonnerie.

**Durée de la société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

**Capital social :** 5.000 euros.

**Gérance :** Monsieur Mehdi BELLAOUI, demeurant 3, route de Pointis 31800 MIRAMONT-DE-COMMINGES.

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE.  
Pour avis : la gérance.

**Grand Toulouse**  
communauté urbaine

**RECTIFICATIF**

De l'avis au public concernant l'approbation de la 1<sup>re</sup> modification simplifiée du PLU du Grand TOULOUSE, commune de FONBEAUZARD

Il fallait lire Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand TOULOUSE, commune de FONBEAUZARD et non Plan d'Occupation des Sols (POS).

Marchés publics

Marchés à procédure adaptée

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Réhabilitation de la salle polyvalente, foyer communal cours des Anciens-Combattants

Identification de l'organisme qui passe le marché: Commune de CADOURS, Le Village, 31480 CADOURS.

Procédure de passation: Procédure adaptée.

Objet du marché: Réhabilitation de la salle polyvalente, foyer communal, cours des Anciens-Combattants.

Décomposition des lots: 8 lots.  
- LOT N°1 - Gros oeuvre.  
- LOT N°2 - Menuiseries extérieures et intérieures.  
- LOT N°3 - Plâtrerie.  
- LOT N°4 - Electricité.  
- LOT N°5 - Plomberie.  
- LOT N°6 - Carrelage.  
- LOT N°7 - Peinture.  
- LOT N°8 - Menuiseries métalliques.

Délai d'exécution: 5 mois.

Mode de dévolution: Le marché sera conclu par lot séparé.

Pièces à fournir par les candidats: L'ensemble des renseignements, déclarations et attestations visées aux articles 45 et 46 du Code des Marchés publics; attestations d'assurance responsabilité civile et décennale en cours de validité.

Adresse où les offres doivent être transmises: Mairie de CADOURS, Le Village, 31480 CADOURS.

Renseignements d'ordre technique et administratif: SELARL ARCHIVAL, 5, avenue de la Save, 31530 LEVIGNAC-SUR-SAVE au 05.61.85.48.45 (Monsieur CLERC).

Lieu de retrait du dossier de consultation: Les dossiers seront à retirer chez REPRO COLOR, 10, avenue Clément-Ader, 31770 COLOMIERS, tél. 05.61.15.99.10, fax: 05.61.15.44.14.

Date limite des réception des offres: Mardi 15 février 2011, à 17 heures.

SOLUTION DES JEUX

**SUDOKU FACILE**

7	4	1	3	6	5	8	2	9
3	2	5	1	9	8	6	4	7
6	8	9	2	4	7	1	5	3
9	5	2	4	1	3	7	8	6
4	7	3	6	8	9	2	1	5
8	1	6	7	5	2	3	9	4
5	6	7	9	2	1	4	3	8
1	3	8	5	7	4	9	6	2
2	9	4	8	3	6	5	7	1

**SUDOKU DIFFICILE**

2	5	7	4	6	3	1	9	8
4	3	1	8	9	2	7	5	6
8	9	6	7	5	1	2	4	3
3	7	4	6	1	8	5	2	9
1	8	2	9	7	5	3	6	4
5	6	9	2	3	4	8	1	7
7	2	8	1	4	6	9	3	5
6	1	5	3	8	9	4	7	2
9	4	3	5	2	7	6	8	1

Mots croisés N° 1233

**HORIZONTALEMENT :**

- I - CULTURELLE - II - AS - OTAGE - III - REMPOTAGE - IV - BÉE - RANG - V - OS - PIPETTE - VI - PIERRIER - VII - AMASSE - VIII - TILT - SENT - IX - ÉTEINTE - OR - X - SE - LUE - UTE

**VERTICALEMENT :**

- A - CARBONATES - B - USÉES - MITE - C - ME - PÂLE - D - TOP - PISTIL - E - UTOPIES - NU - F - RAT - PRESTE - G - ÉGARER - EE - H - LÉGATION - I - ENTE - TÔT - J - EX - GÈRE - RÉ -

Avis de décès

**FONBEAUZARD**

unique CARPENT, rence BERGERET, ine ROUSSET, filles et leurs époux ; rine, Louis, Eugène, Léonore, mence, Octave, Henri, toine, Amandine, Achille, atole et Apolline, petits-enfants ; ne-Marie FAURÉ, sa sœur, ude et Pierre ROQUES, ses res

la douleur de vous faire part de votre décès de

**Madame Roselyne FAURÉ**

venue le 8 janvier 2011, à l'âge de 71 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 12 janvier 2011, à 15 heures, en l'église de l'inhumation au cimetière de Castel-u-d'Estretedons.

S'informez : PF Barrué Aucamville  
Tél. 05.62.75.31.75

**SAINT-ALBAN**  
RAI-DI-SAN-POLO-DI-PIAVE (ITALIE)

M. et Mme Roland et Evelyne FOREST ; M. Jean-Louis FOREST ; M. et Mme Annie et Jean-Pierre GARCIA ; M. et Mme Danielle et Christian FABRE ; leurs enfants et petits-enfants ; M. et Mme Elio FOREST, son frère ; les familles REFRONTOLOTTO, VALANDRO, OSSANI, CANTIE, GIACOMIN, NARDO, SABATHIER, AGNOLIN et CANDELONE, parents et alliés ont la douleur de vous faire part de votre décès de

**Monsieur Innocente FOREST**

à l'âge de 90 ans.

Les obsèques seront célébrées le mardi 11 janvier 2011, à 10 h 30, en l'église de Saint-Alban, suivies de l'inhumation au cimetière de Saint-Alban.

S'informez : PF Barrué Aucamville  
Tél. 05.62.75.31.75

**SAINT-LYS**

Mme Odette SUSS vous fait part du décès de

**Monsieur Joseph SUSS**

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 12 janvier 2011, à 14 heures, en l'église de Saint-Lys.

Vous qui vivez, donnez une pensée aux morts.

Remerciements

**FONT-ROMEY TOULOUSE PARIS**

Mme Colette MARTRE, son épouse ; Mme Nathalie BERDA sa fille et son époux Philippe ; M. Jérôme MARTRE, son beau-fils ; Clarisse, Antoine, Sarah, ses petits-enfants ; M. Patrick MARTRE, son frère ; ses cousins ; M. et Mme André MARTRE ; M. et Mme Henri MARTRE ; parents et amis, remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leurs témoignages d'amitié ou leur présence aux obsèques de

**Monsieur Bernard, Laurent MARTRE**

ont partagé leur immense peine.

**TOULOUSE LAUR NAILLOUX**

Mme Eliane DUTECH, son épouse ; Elie DUTECH et le docteur Michel DUTECH, ses fils ; ses petites-filles ; et toute sa famille, très sensibles aux marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées lors du décès de

**Monsieur Charles DUTECH**

survenu le lundi 27 décembre 2010, vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

**TOULOUSE (31) DREMIL-LAFAGE (31) BÉZIERS (34)**

et Mme Philippe BOUYS et leurs filles Stéphanie, Aurélie Chloé ; Hubert BOUYS ; Madeleine BOUYS ; Baron et la Baronne UBERTI, nous font part du décès de

**Monsieur Jean BOUYS**

Ancien Combattant de la guerre d'Algérie Titulaire de la Croix du Combattant

ses obsèques seront célébrées en l'église de Drémil-Lafage le mardi 11 janvier 2011, à 11 heures, suivies de l'inhumation au cimetière de Drémil-Lafage.

Une messe à son intention sera célébrée en l'église Saint-Joseph Béziers, avenue de Font-euve, le samedi 15 janvier 2011, à 18 heures.

Adresse du deuil : 33, rue Limayc 31500 Toulouse.

S'informez : PFG Jean Rieux  
Tél. 05.61.34.26.50

**BEAUPUY (32) L'ISLE-JOURDAIN MONFERRAN-SAVÈS CATONVILLE**

Mme Graziella LOUPSANS, son épouse ; M. et Mme Louis LOUPSANS ; M. et Mme Jean-Pierre LAHILLE ; M. et Mme Michel SABATHIER ; M. et Mme Alain BROCCETTO ; M. Gilles BACHERE et Mme Jacqueline BROCCETTO ; M. et Mme André CARPONCIN ; leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants ; les familles LOUPSANS, BROCCETTO, BERNIS, SOURD, parents et alliés ont la douleur de vous faire part de votre décès de

**Monsieur André LOUPSANS**

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Beaupuy, le mardi 11 janvier 2011, à 10 h 30, suivie de l'inhumation.

Pas de plaques.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

S'informez : PF Générales L'Isle-Jourdain  
Tél. 05.62.07.05.29

rencontre, voyance et loisirs

Service à la personne

Je cherche

Santé et Bien-être

SANDRINE  
Prestations personnalisées  
Quartier Minimes  
06 61 53 91 92  
TCS 438 278 970

Je propose

Santé et Bien-être

L'ESPRIT DU CORPS  
Relaxation-Détente  
Toulouse Centre  
Tél. 06.47.85.36.40  
Siren: 403 947 682

CHRISTELLE  
Relaxation, bien être,  
épilation,  
Rue du Canon-d'Arcle, Toulouse  
Tél. 06.70.25.53.14 (10 h 30 à 21 h)  
RC 339 741 829

**Institut LISA**  
Soins du corps  
Tél. 06.24.62.24.07  
(9 h 30-18 h 30) Tlse-Minimes  
RC 352 176 051

**INSTITUT EQUILIBRE**  
Remise en forme, balnéo, épilation  
46 bis, bd des Minimes, 31200 Tlse  
Tél. 05 61 62 48 10  
RC 403 032 568

**ALICE PLAZA**  
06.33.63.10.08  
Détente-Relaxation (10h à 19h)  
14 rue du Pont-Guilhemery  
31500 Toulouse (RC500668447)

**Contacts**

**VOYANCE**

**JACQUELINE VOYANTE**  
vous aide dans tous les domaines: amour, travail,  
santé et vous guide sur le bon chemin.  
Tél. 05 61 23 02 43 en cabinet  
ou par téléphone  
(Siret 493 425 110)

**M. BOBO SARAMA**  
Voyant Médium  
Spécialiste du retour de l'être aimé, amour, chance, protection, désenvoûtement, etc...  
Efficace dans les 3 jours  
Paiements après résultats  
06.40.16.78.70

**Maître LAMINE**  
VOYANT MEDIUM  
Sérieux et efficace  
Retour immédiat de l'être aimé, fidélité dans le couple, désenvoûtement rapide, protection contre les mauvais sorts, résoud vos problèmes familiaux et professionnels.  
Paiement après résultats  
05 61 58 00 56  
ou 06 85 77 38 48

**Maître BOUMBA**  
Voyant médium de grande compétence, connu pour ses résultats rapides et efficaces, spécialiste des problèmes affectifs, familiaux, professionnels, désenvoûtement, protection, chance et réussite, etc. Discretion assurée. Déplacements possibles. Paiement après résultats  
Tél. 05 34 25 84 73  
Port. 06 28 68 33 46  
Siret 403 068 638 000 51

**Union Rencontres**  
Femmes  
Renc. vite des célib. de la région, envoi CHAUDE au 61900 pr contact (Rk 35 c + sms)  
F. 56, seule, paramédical rêve à vie de couple heureuse.  
Accro internet s'abstenir.  
CNR, 23, allée Jules-Guesde, Toulouse  
Tél. 05.61.53.54.02

«Ni club, ni agence» + 3.000 annonces de particulier à particulier avec téléphone pour des rencontres sérieuses sur votre région.  
**POINT RENCONTRES MAGAZINE**  
Documentation gratuite sous pli discret  
Appel gratuit: 0800 02 88 02

**LES BELLES RENCONTRES D'IDILE**  
Une nouvelle année commence, ne restez plus seule!  
Nous vous proposons des relations stables de proximité personnalisées N°1 des agences non-franchisées en Midi-Pyrénées  
Offre promotionnelle en janvier 2011  
11, allée PdF-Roosevelt, 31000 Toulouse  
S/RDV 06 22 53 09 33 - 05 67 20 47 12

Dispo. Ité la semaine pour faire l'amour au tel  
**Appel moi 04 91 500 600**  
(Rk - CB OK)

Cathy, jolie fem., ch. renc.  
Envoyez CATHY au 61900 pr dial. (Rk - 35cts + sms)

**Hommes**

F., 40 ans, mariée, délaissée cherche H. affectueux et calin.  
Tél. 05 61 62 23 00  
[www.edenclub-rencontres.com](http://www.edenclub-rencontres.com)

**Messagerie**

J. femme sans tabou fait l'amour en direct au 08 92 68 67 79  
Vice-président-directeur général: Bernard MAFFRE  
Contact par SMS envoyez TOUT au 61100

L'amour au tel. en 30 s pour réaliser tous vos fantasmes coquins au 08.99.23.10.40  
Confessions coquines 08.99.19.33.99

Elles sont chaudes et font l'amour en direct  
08 99 69 51 51  
Confessions X de femmes mûres 08 99 56 11 12

Rencontre discrète et rapide entre hommes de la région au 08.92.69.00.76  
Confessions X de mecs 08.92.39.02.50

J. femme sexy et très coquine réalise tous vos fantasmes érotiques au 05 61 07 69 69  
Confessions de femmes 08 92 69 60 03

1 femme en ligne en 30s pour duo chaud illimité sans tabou 08 99 19 21 34  
Confessions très osées de vraies hardieses 08 99 69 67 00

**24%**  
des lecteurs  
LA DÉPÊCHE  
ont moins de 35 ans

**EURO MILLIONS** VENDREDI 7 JANVIER 2011

1 22 32 48 50 6 7

Bons Numéros	Bonnes Étoiles	Nombre de gagnants France	Nombre de gagnants Europe	Gains
5	0	1	15 000 000 €	
5	1	3	5	377 886,90 €
5	2	13	29	29 582,90 €
4	0	13	84	7 295,10 €
4	1	378	1 786	229,70 €
4	2	663	2 733	104,80 €
3	0	841	4 142	98,80 €
3	1	14 369	89 644	29,90 €
3	2	11 621	58 510	30,70 €
2	0	22 689	106 931	17,90 €
2	1	65 836	317 067	13,00 €
2	2	204 026	1 009 468	9,70 €

A gagner, vendredi 11 janvier 2011: 15 000 000 €

**JOKER**  
2 143 281  
279 143 jeux gagnants à ce tirage

Résultats et informations: fdj.fr

**Keno** Tirages du SAMEDI 8 JANVIER 2011

Tirage de 13h45

9 11 20 21 23 24 27 28 30 34  
38 45 52 54 55 56 58 65 66 68

Jackpot  
Montant: 130 000 €

\* 0.49.50.08 \*

**JOKER**  
1 822 036

Résultats et Informations: fdj.fr

Tirage de 21h00

4 8 17 18 24 25 31 32 33 38  
40 41 42 44 48 58 59 61 64 65

Jackpot  
Montant: 140 000 €

\* 7.40.56.54 \*

**JOKER**  
6 638 385

Montant du Jackpot du dimanche 9 janvier à 13h45: 150 000 €

**LOTO** SAMEDI 8 JANVIER 2011

12 30 31 34 47 10

5 BONS NUMÉROS + ÉTOILES gagnant	Nombre de grilles gagnantes	Gains
5 BONS NUMÉROS	Aucun gagnant.	Aucun gagnant.
4 BONS NUMÉROS	470	2 321,60 €
3 BONS NUMÉROS	24 527	13,10 €
2 BONS NUMÉROS	394 821	5,80 €

438 649 grilles à 2 € remboursées.

**JOKER**  
6 638 385  
239 616 jeux gagnants à ce tirage

A gagner, lundi 10 janvier 2011: 6 000 000 €\*

Votre **GAINS** est gagnant lors d'un tirage: 6 000 000 €\*

Résultats et informations: fdj.fr

**Keno** Tirages du DIMANCHE 9 JANVIER 2011

Tirage de 13h45

2 4 6 10 13 16 17 29 31 34  
35 37 40 49 50 56 58 61 65 69

Jackpot  
Montant: 150 000 €

\* 3.44.52.78 \*

**JOKER**  
2 467 686

Résultats et Informations: fdj.fr

Tirage de 21h00

3 5 6 8 11 20 23 28 29 31  
37 38 43 55 60 65 66 68 69 70

Jackpot  
Montant: 160 000 €

\* 8.63.09.22 \*

**JOKER**  
8 041 088

Montant du Jackpot du lundi 10 janvier à 13h45: 170 000 €





## **ARRÊTE**

### **DE MISE EN ŒUVRE DE LA PREMIERE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DU GRAND TOULOUSE - COMMUNE DE FONBEAUZARD**

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE,**

**VU** le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13, et R.123-20-1 et R.123-20-2,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse – Commune de Fonbeauzard, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2007, modifié par délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2008,

**VU** les pièces du dossier mis à disposition du public,

#### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Il est procédé à une mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse - Commune de Fonbeauzard, en vue de supprimer deux emplacements réservés .

Cette mise à disposition s'effectuera pour une durée de 31 jours consécutifs, à compter **du lundi 27 septembre 2010, et jusqu'au mercredi 27 octobre 2010 inclus.**

**ARTICLE 2** : Le dossier du projet de modification simplifiée et l'exposé de son motif seront mis à disposition comme suit :

- au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse au 6, Rue René Leduc - BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la Mairie de Fonbeauzard, Place Simon Montariol, 31140 Fonbeauzard, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.

**ARTICLE 3** : Des registres permettant au public de consigner ses observations seront ouverts :

- au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse au 6, Rue René Leduc - BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- à la Mairie de Fonbeauzard, Place Simon Montariol, 31140 Fonbeauzard, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.

**ARTICLE 4 :** A l'expiration du délai de la mise à disposition du public prévu à l'article 1, les registres seront clos et signés par Monsieur le Maire de Fonbeauzard ou son représentant pour celui déposé en Mairie, et par le Président du Grand Toulouse ou son représentant pour celui déposé au Grand Toulouse.

**ARTICLE 5 :** Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié HUIT JOURS au moins avant le début de la mise à disposition du public, dans un journal diffusé dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie de Fonbeauzard et en différents points du territoire de la Commune, au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci.

Ces formalités de publicité seront justifiées par un certificat de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine.

**ARTICLE 6 :** Le projet de modification simplifiée du P.L.U. objet de la présente mise à disposition sera soumis à l'approbation du Conseil de Communauté du Grand Toulouse.

**ARTICLE 7 :** Une copie du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,  
Monsieur le Maire de Fonbeauzard.

Fait à Toulouse, le

10 SEP. 2010

**LE PRESIDENT,  
Pour le Président,  
Le Vice-Président,  
Président de la Commission  
Urbanisme et Projets Urbains,**

  
Daniel Bény-Guilhem  
  
Place de la Légion d'Honneur  
BP 35821  
31035 TOULOUSE  
Tél. : 05 34 41 59 00  
Fax : 05 34 41 59 01

Le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse

Atteste exécutoire le présent acte

- Reçu à la Préfecture le : 10 septembre 2010

- Publié par affichage :

- au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, le : 10 septembre 2010

- en mairie, le :

- Notifié dans la presse le :

Certifié exécutoire le :

Le Président,  
P/Le Président,  
Le Vice-Président  
Président de la Commission  
Urbanisme et Projets Urbains



**ARRETE DU PRESIDENT PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DU GRAND TOULOUSE , COMMUNE DE FONBEAUZARD**

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE,**

- VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles R.126-1 et R.126-2 ;
- VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fonbeuzard révisé, approuvé par délibération du conseil municipal le 27 Février 2007 et modifié en dernière date le 11 septembre 2008;
- VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2008 portant extension des compétences du Grand Toulouse ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2008, portant transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse en communauté urbaine,
- VU l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2007 approuvant le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation pour la commune de Fonbeuzard;
- VU les plans et documents annexés ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Fonbeuzard, devenu PLU du Grand Toulouse, commune de Fonbeuzard, est mis à jour à la date du présent arrêté en ce qui concerne l'annexe relative aux servitudes d'utilité publique.

**ARTICLE 2**

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à disposition du public, au siège du Grand Toulouse, et à la mairie de Fonbeuzard.

**ARTICLE 3**

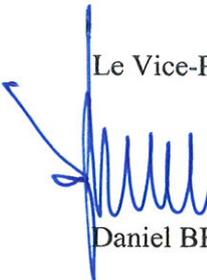
Le présent arrêté sera affiché au siège du Grand Toulouse et en mairie de Fonbeauzard durant un mois.

**ARTICLE 4**

Le présent arrêté accompagné des pièces correspondantes sera adressé à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le

25 MAI 2009

Le Vice-Président  
  
Daniel BENYAFFA



Transmis au contrôle de légalité le : 27 mai 2009

Publié par affichage au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse le : 27 mai 2009

Certifié exécutoire le : 27 mai 2009

Communauté Urbaine

27 MAI 2009

du GRAND TOULOUSE  
D'AMÉNAGEMENT URBAIN

09.05.607

## TRANSMISSION DE DOCUMENTS

Affaire suivie par K. Sopéna

Objet	Destinataires
↳ Arrêté du Président portant mise à jour du plan local d'urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Fonbeauzard	ADM : 1 original tamponné Préf  ADU : 1 original + 1 copie pour affichage + 1 original tamponné Préf



FONBEAUZARD

08.10.472

FONBEAUZARD, le 21 octobre 2008

**Le Maire de FONBEAUZARD**

A

**GRAND TOULOUSE**

Service Aménagement et développement urbain

1 place de la Légion d'Honneur

BP 35821

31505 TOULOUSE CEDEX

COURRIER REÇU LE  
27 OCT. 2008  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU GRAND TOULOUSE

**Dossier suivi par Rose-Line FOULQUIÉ**

**A l'attention de Madame Ségolène CIPEL**

**Objet** : modification du PLU

**N/REF** : RG/RF/08.10.43

Communauté d'Agglomération

27 OCT. 2008

du GRAND TOULOUSE  
AMÉNAGEMENT URBAIN

Madame,

Pour faire suite à notre récente conversation téléphonique, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du PLU de la Commune de FONBEAUZARD après 1<sup>ère</sup> modification, au 17 septembre 2008. Il n'y a pas de modification du plan de zonage.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez nécessaire et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

p/ Le Maire,  
  
**Robert GRIMAUD**